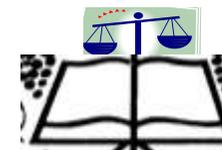
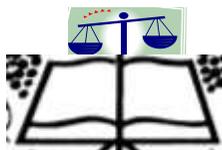


ACTIONS DES CHRETIENS POUR LA PROMOTION DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT

« ACPD- CAPD » GOMA

E-mail : e.muhima@yahoo.fr, acpd20007@gmail.com

***Tél. : 00243 997 671 655, 00243 853 336 828, 00243 823 708 256
GOMA NORD- KIVU***



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

STATISTIQUES SUR LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ET LES CAS D'INSECURITE EN PROVINCE DU NORD-KIVU DE JANVIER A DECEMBRE 2012

INTRODUCTION :

La population du Nord Kivu, ne cesse d'assister à une flambée des violations des droits de l'homme et à une insécurité grandissante. L'année a été caractérisée par une multitude des défections de soldats FARDC, surtout ceux issus de l'ex CNDP.

FAITS :

Comme si cela ne suffisait, la Province a connu des guerres depuis le 02-04-2012 avec toutes les conséquences possibles, notamment :

- tueries par des porteurs légaux comme illégaux d'armes, suite à la défection de certains officiers issus du CNDP ayant maintenant formé le M23 et des recrutements massifs de civils ; ils ont reçu armes et munitions auprès de trafiquants d'armes et d'autres Etats ;
- violences sexuelles basées sur le genre, considérées comme une arme de guerre psychologique, avec les conséquences qu'elles entraînent, à savoir : prolifération des enfants de la rue, foyers disloqués et enrôlement de maris dans des groupes armés, parfois par vengeance ;
- déplacements massifs des populations, suite à l'insécurité dont elles sont victimes à l'intérieur de la Province, avec de nombreuses violations des droits humains, souvent non déclarées ;
- pillage systématique des biens des paisibles citoyens suite au salaire indécent des soldats FARDC et au détournement de leur solde, ainsi qu'au non-paiement des combattants de plusieurs groupes armés ; pour survivre, la population civile supporte le tribut ;
- résurgence de groupes armés qui deviennent si nombreux qu'il devient difficile de les identifier ; ceci s'accompagne de distributions illégales d'armes, de la surmilitarisation de certains endroits de la Province et de la non maîtrise des effectifs de l'armée et de la police ;

- prolifération d'armes légères et de petit calibre, conséquence logique du trafic et de la distribution illégale de celles-ci, avec la complicité de certains chefs militaires et gouvernants, et facilitée par la porosité des frontières de la RDC et des pays voisins.

Suite à la détérioration du tissu sécuritaire, aggravée par l'envoi au front des éléments censés assurer la sécurité, la population procède à des exécutions sommaires, qualifiées de « justice populaire ».

Dans ce tableau synoptique, nous livrons les données chiffrées relatives à cette flambée en la période de **JANVIER – DECEMBRE 2012**.

DES CHIFFRES QUI TEMOIGNENT :

VILLE/ TERRITOIRE	LES DIFFERENTS CAS						PRESUMES AUTEURS		
	DECES PAR ARMES	BLESSES PAR ARMES	DECES PAR JUSTICE POPULAIRE	KIDNAPPES	VIOLES	AUTRES	ARMES	NON ARMES	AUTRES
BENI	122	100	29	44	15		99	4	5
GOMA	130	124	13	8	15	3	146	20	2
LUBERO	127	102	9	7	15	2 +17 boutiques pillées	89	21	4
MASISI	347	128		7		7 villages incendiés et 225 habitations brûlées.	64	1	
RUTSHURU	457	171	12	51	14	20 habitations brûlées.	134	4	10
WALIKALE	230	41	4	29	7		49	11	7
TOTAL GENERAL	1413	666	67	146	66	10 et 17 boutiques pillées, 7 villages incendiés et 245 habitations brûlées.	581	61	28

1. Ce tableau renferme le condensé des statistiques allant de la période de **janvier à décembre 2012**, des faits qui reflètent la réalité des violences armées dans la Province du Nord Kivu.
2. Etant donné le nombre de faits, on peut en déduire qu'un grand nombre d'auteurs armés circulent dans toute la Province.
3. Considérant les éléments démontrés, il convient de remarquer que la ville de Goma et les territoires de RUTSHURU et MASISI battent le record en matière de violations armées des droits de l'homme. Ceci est dû à une trop grande circulation des armes légères et de petit calibre. Quant à la ville de Goma, il faut signaler que depuis son occupation par des mutins, suivie de leur retrait partiel, l'insécurité a encore augmenté.

CONCLUSION :

Eu égard de toutes ces remarques, il y a lieu de signaler que beaucoup reste à faire. Il nécessite de ce fait un travail de longue haleine pour arriver tant soit peu à mener une lutte contre la prolifération des ALPC suite à l'activisme des groupes armés qui détiennent des armes reçues de manière illégale, sans parler de celles détenues par des civils.

Goma, le 02-01-2013

Pour l'ONG ACPD

***Me Edmond MUHIMA,
Directeur Général.***